JOST ALEX

JOST ALEX

OU

HISTOIRE DES SOUFFRANCES
D'UN PROTESTANT FRIBOURGEOIS de la fin du ſeizième ſiècle, racontée par lui-même.

TRADUIT DE L'ALLEMAND & précédé d'une Introduction par Alexandre Daguet.



GENEVE

Par Jules-Guillaume Fick, Imprimeur

—

1864



INTRODUCTION.

* * *



E catholiciſme fribourgeois étoit ſorti victorieux de la lutte qu'il avoit eu à ſoutenir contre la Réforme proteſtante, dans le premier *décennium* de cette révolution religieuſe (1520-1530). Les prêtres & les magiſtrats les plus compromis par leur attachement au luthéraniſme avoient été contraints à chercher un aſile dans les cantons évangéliques[1].

Soumiſe à une nouvelle épreuve par l'Edit de Tolérance que de tièdes catholiques, joints peut-être à quelques partiſans ſecrets des nouvelles croyances, eſſayèrent de faire paſſer dans les *Deux Cents* ou Conſeil ſouverain de la République, dans la ſéance du 1er août 1542, l'ancienne foi en avoit triomphé avec le même ſuccès. L'Edit de Tolé-

[1] *Le grand chanoine & chantre Vanenmacher, le doyen Hollard, l'organiſte Kother, le chancelier Giroud ou Zyro, &c. Le récit de la lutte de la réforme proteſtante & du catholiciſme à Fribourg, de 1520 à 1530, a fait l'objet d'un Memoire de l'auteur de ces lignes qui doit voir le jour dans les* Archives de la Société d'Hiſtoire *de ce Canton.*

rance, bien que voté par 80 membres, à leur tête l'un des Avoyers, Petermann de Praroman, échoua devant la majorité, & un ferment de fidélité, impofé à tous les magiftrats & à tous les reffortiffants du canton, âgés de plus de 14 ans, confolida la victoire de l'ancienne croyance.

L'inquifition févère, établie dès 1523, fur les livres, les conciliabules, les propos fufpects de luthéranifme & toutes les infractions aux pratiques de l'Eglife devint plus rigoureufe encore. Toute relation fuivie avec les hérétiques attiroit à celui qui s'en rendoit coupable, les foupçons & les pourfuites de l'autorité. Cependant, en dépit de la vigilance des gardiens de la vieille foi, quelques pères de famille, fe retranchant derrière l'abfence d'écoles dignes de ce nom, perfiftoient à envoyer leurs fils étudier chez les miniftres & dans les établiffements proteftants du voifinage.

En 1560 encore, un membre des 200 ou fuprême Sénat, Martin Odet, d'une famille riche & confidérée, ne fe faifoit point fcrupule de mettre fon fils, nommé Pierre, en penfion auprès du pré dicant & profeffeur bernois Jean Haller. « Mais à peine, nous dit Jean Haller dans fes Ephémérides[1], ce jeune homme avoit-il paffé quatorze jours chez moi, que fon père, le Sénateur Odet reçut l'ordre

[1] *Anno 1560, menfe Januario, Odetus Senator friburgenfis, filium mihi commiferat Petrum nomine. Hoc cum cognitum fuit Friburgi, coactus eft filium hinc revocare intra quatuor decim dies quibus folis mecum fuit. Verebantur enim ne herefi lutheranà quam nobis impingunt inficeretur.* » (Ephemerides D. Joannis Halleri ab anno 1548 ad 1565. Mufeum helveticum, V, p. 129.)

de le retirer. » — « Les Fribourgeois, ajoute Haller, craignoient que ce jeune homme ne revînt infecté de l'héréſie luthérienne dont ils nous ſuppoſent imbus . »

Mais les meſures coërcitives ſeules n'euſſent pas ſuffi à mettre à l'abri l'ancienne croyance battue en brèche à la fois par les attaques du dehors, & la démoraliſation du clergé au dedans. Ce qui ſauva le catholiciſme à Fribourg comme ailleurs, ce fut la réforme catholique commencée au Concile de Trente & qui s'aſſit dans la chaire de S. Pierre avec deux auſtères & inflexibles pontifes, Paul III (Caraffa) & Pie V (Ghiſléri).

A Fribourg, le principal promoteur de cette réforme catholique fut le Révérendiſſime Pierre Schneuwli, prévôt mitré & croſſé de la collégiale de St-Nicolas & vicaire-général du diocèſe pour Mgr Gorrevaux, réſidant alors en Savoie. Les Schneuwli étoient une ancienne famille des terres allemandes, illuſtrée par les guerres d'Italie & par les fonctions ſénatoriales. Pierre Schneuwli y joignit la gloire du ſavant théologien & d'une vie entière conſacrée à la reſtauration de la foi, des mœurs & de la diſcipline eccléſiaſtique. Alliant l'inflexibilité du caractère à l'ardeur des convictions religieuſes, le prévôt Schneuwli fut pendant trente ans la terreur de quiconque par ſa conduite ou ſes croyances lui ſembloit porter atteinte à l'intégrité de la foi ou à la pureté de la morale. Imbu des triſtes préjugés de la théologie du moyen âge à l'endroit des puiſſances occultes & de l'action du

démon ſur les hommes, Schneuwli ſe montra auſſi l'impitoyable ennemi des ſorciers & des ſorcières dont un grand nombre périrent ſur le bûcher pendant les dernières années de ſon adminiſtration.

Dans ſon œuvre de réforme religieuſe, le Prévôt de St-Nicolas trouva au ſein du clergé indigène un collaborateur zélé autant qu'habile : c'étoit un jeune chanoine iſſu comme lui d'une famille patricienne, & que ſes vertus ſacerdotales, ſon orthodoxie éprouvée & l'étendue de ſes connaiſſances puiſées dans les hautes écoles d'Allemagne & de France déſignoient comme ſon ſucceſſeur dans ſa double dignité de Prévôt & de Vicaire-général. A peine de retour dans ſa ville natale & âgé de 22 ans ſeulement, Sébaſtien Werro (tel étoit le nom de cet eccléſiaſtique) jouiſſoit déjà d'une telle eſtime qu'il ſe vit élevé au poſte important de Curé de ville par les ſuffrages *unanimes* de la bourgeoiſie de Fribourg, en poſſeſſion du droit de nommer ſon curé depuis le temps des Zæhringen (1578).

Dès lors, pendant vingt ans, le prévôt Schneuwli & le curé Werro pourſuivent de concert l'œuvre de la régénération morale & religieuſe du pays. Leur premier pas dans cette voie fut marqué par la création d'un Conſeil d'éducation, ou *Chambre des Scholarques*, compoſé de trois eccléſiaſtiques & de trois laïques. Ce Conſeil, indépendant de toute autorité & ſe recrutant lui-même, diſpoſoit de fonds conſidérables, qu'on appliqua ſoit à la création de bourſes dans les écoles étrangères, ſoit à l'établiſſement d'un collége (*trivium*). La réforme

& l'organiſation des études à Fribourg & dans le canton firent l'objet d'un règlement (Catharinabuch), dont les diſpoſitions humaines, libérales & admirables de ſageſſe & de ſollicitude, contraſtent étrangement avec la ténébreuſe & cruelle juriſprudence de l'époque. Le nouveau collége s'ouvrit avec pompe en 1577 & comptoit 300 jeunes gens inſtallés dans les ſalles de l'ancienne abbaye des Gentilshommes, transformée en école [1]. « Car, diſent les Scholarques dans leurs excellents ſtatuts, il convient que dans le même lieu où les nobles s'aſſembloient autrefois, les enfants des ſimples bourgeois apprennent à devenir nobles, & les enfants des nobles de race, plus nobles encore par la vertu & la ſcience, ſeules capables de diſtinguer l'homme de la brute & de lui donner des mœurs bienveillantes & polies [2]. »

Mais l'introduction à Lucerne de la Compagnie de Jéſus donna bientôt à Schneuwli & à Werro l'idée de confier l'enſeignement claſſique & ſupérieur à cet ordre qui, à peine établi en Allemagne, y avoit opéré dans les eſprits des princes & des peuples la révolution la plus favorable à l'ancienne croyance. A ce revirement extraordinaire dont le célèbre hiſtorien des papes, M. Ranke, nous a tracé un récit éloquent & puiſé aux ſources, nul

[1] *C'eſt la maiſon qui fait face à l'Hôtel Zahringen & forme aujourd'hui une dependance de cet Hôtel.*

[2] *Uff das, wo vor ziten der adell zuſammen khummen, yetzunder auch ſchlichte bürger tun edell, die edlen aber des geblüts nach, edler und herrlicher werdind geziert mit tugenden und guten künſten.* (Catharinabuch.)

n'avoit plus contribué que le jéſuite Caniſius. Né à Nimègue, dans cette Hollande qui avoit donné le jour à Eraſme & devoit produire des penſeurs comme Spinoza & S'Graveſande, Pierre Caniſius (dont le vrai nom étoit Hund, latiniſé ſelon l'uſage des contemporains) ne montra jamais aucune autre ambition que celle de faire au Chriſt & à la foi catholique le plus de diſciples poſſible. Eſprit poſitif, hoſtile aux ſpéculations philoſophiques, ſes armes favorites contre les diſſidents étoient la controverſe, la prédication, & ce grand & ce petit catéchiſme où Caniſius avoit réſumé d'une façon claire & ſubſtantielle la doctrine catholique. Pendant qu'il étoit encore en Allemagne, ſa réputation de vertu & d'auſtérité étoit aſſez bien établie pour que le cardinal Othon ſollicitât comme une faveur de laver les pieds à cet apôtre & patriarche de la foi catholique.

Le refus de l'évêché de Vienne, que lui avoit offert à pluſieurs repriſes l'empereur Ferdinand Ier, mit le ſceau au renom de ſainteté qu'il s'étoit acquis auprès de ſes coreligionnaires. Car, moins touchés de ſes vertus que de l'activité prodigieuſe qu'il déployoit au détriment de leur cauſe, les écrivains de la Réforme ne l'appeloient pas autrement que *Canis auſtriacus* (le chien d'Autriche)[1].

Pluſieurs années déjà avant l'introduction des jéſuites en Suiſſe, l'idée de fonder une école ſupérieure à Rapperſchwyl ou ailleurs, ſous les auſpi-

[1] *Voir la vie de Caniſius par le jéſuite Raderus. Munich*, 1623.

ces & par les ſoins de Caniſius, avoit fait l'objet d'une conférence ſecrète des cantons catholiques à Bade (25 ſeptembre 1568)[1]. Ce projet n'eut pas de ſuite, mais ſe trouva amplement réaliſé quant à l'effet qu'on s'en pouvoit promettre par la fondation des trois colléges de Lucerne, de Fribourg & de Porrentruy, & par l'inſtallation définitive de Caniſius à Fribourg comme Provincial de ſon Ordre dans la Germanie ſupérieure (10 décembre 1580). Caniſius forme dès lors, avec Schneuwli & Werro, un triumvirat étroit & attentif à combattre comme à prévenir tous les dangers qui pouvoient naître pour le catholiciſme fribourgeois, ſoit de la poſition du pays, entouré de toutes parts de peuples réformés, ſoit de l'inquiétude des eſprits & des relations ſtudieuſes que même après l'établiſſement des jéſuites ſe plaiſoient encore à entretenir avec les Réformés un certain nombre de Fribourgeois. C'eſt ainſi qu'au mépris des défenſes réitérées & des menaces de l'autorité, « des jeunes gens de Romont, Rue, Châtel, Eſtavayer & autres lieux du territoire de Meſſeigneurs s'obſtinoient à étudier à Bâle[2]. » Or, diſoit le vicaire-général Schneuwli dans le réquiſitoire qu'il adreſſa à ce ſujet au Petit-Conſeil, « il

[1] *Recès de la Diète, imprimés par ordre & aux frais du gouvernement fédéral. IVe volume, 4e ſection, de 1556 à 1586. Sept. 1861.*

[2] *Us des herrn Probſt bericht wie da viel junge knaben und ſtudenten von Remunt, Rue, Châtel, Staffis und andern orten uss der Myn herrn landſchaft wider M. herrn wilfaltigen ſchryben und gébothe ſich zu Baſel enthalten, &c.* (Manual du Conſeil, L, fol. 191, ſous la date du 5 juillet 1584.)

eſt aſſez prouvé combien de maux il peut réſulter à l'avenir de relations de ce genre pour la commune patrie. Car, bien que par la grâce ſpéciale du St-Eſprit, pluſieurs de ces jeunes gens reviennent au giron de l'Egliſe, il n'y a pas moins là un grand danger & un péché contre le St-Eſprit. *Quia per dulces ſermones & benedictiones ſeducunt corda innocentium & ſermo eorum ſicut cancer ſerpit*[1]. »

Le Petit Conſeil ou Conſeil quotidien des 24 s'empreſſa de faire droit à la demande du Vicaire-général, & décida, ſéance tenante, que l'amende prononcée contre les parents qui envoyoient étudier leurs enfants en pays luthérien ſeroit exigée avec rigueur par les baillis, & que ſommation leur ſeroit faite de retirer leurs enfants de Bâle pour les placer en pays catholique[2].

Mais quelques mois à peine après cette déciſion du Petit Conſeil, un événement plus grave venoit porter le trouble dans les conſciences & inquiéter au plus haut point les chefs du ſacerdoce & de la magiſtrature. C'étoit la défection & l'établiſſement à Berne d'un homme riche & conſidéré, Joſt Alex (ſeptembre 1584).

Les Alex ſont originaires de Bulle, où une branche de cette famille exiſte encore. Antoine Alex, le père de Joſt, avoit quitté ſon lieu natal en 1546, pour venir remplir à Fribourg les fonctions de Secrétaire du Droit, les plus importantes de cet or-

[1] Manual du Conſeil.

[2] *Ibid.*

dre après la dignité de Chancelier ou de Secrétaire d'Etat. Peu d'années après, Antoine Alex prenoit place au Petit Confeil ou Confeil quotidien des 24, & figuroit comme Seigneur de Torny le Grand dans les rangs de cette féodalité d'emprunt qui eſſaie de ſe conſtituer ſur les ruines de l'ancienne aux XVI[e] & XVII[e] ſiècle.

Dès lors les Alex appartiennent à la nobleſſe du pays & s'allient aux premières familles. Des cinq fils d'Antoine Alex, l'un d'eux, Nicolas, capitaine au ſervice de France, avoit épouſé la fille de noble & puiſſant ſeigneur Louis d'Affry, avoyer de la République pendant un quart de ſiècle (de 1572 à 1598). Lorſque Nicolas Alex entra aux 200 en 1573, deux de ſes frères y occupoient déjà un ſiége & les deux autres ne devoient pas tarder à y entrer à leur tour. Joſt lui-même, le héros de cette hiſtoire, y avoit été admis en 1578, c'eſt-à-dire l'année même de ſon mariage avec Barbe de Praroman, fille du conſeiller d'Etat Guillaume de Praroman.

Mais quelles que fuſſent l'honorabilité de ſon caractère & ſa poſition dans le monde, un homme qui changeoit de religion au XVI[e] ſiècle ne pouvoit s'attendre à exciter chez ſes coreligionnaires qu'un ſeul ſentiment : c'étoit le ſentiment de mépris & d'indignation ſuffiſamment exprimé par le terme flétriſſant d'apoſtat qu'on infligeoit indiſtinctement à quiconque paſſoit d'une croyance à l'autre, & que reçut en effet Alex, comme on le

voit par la procédure inſtruite contre lui l'année ſuivante & dont l'original eſt aux archives[1].

La tolérance religieuſe n'exiſtoit alors chez aucun peuple & dans aucune Egliſe. Et comme le fait judicieuſement obſerver un ſavant publiciſte & hiſtorien de notre patrie, M. P.-A. Segeſſer, de Lucerne, « la foi religieuſe revêtoit le caractère d'une loi extérieure & poſitive aux yeux des gouvernants; toute négation ou violation de cette loi conſtituoit une atteinte aux droits de l'Etat & un crime de lèſe-majeſté[2]. »

Les réformés l'entendoient à cet égard comme les catholiques; car un peu plus d'un demi-ſiècle après la captivité d'Alex, le 29 ſeptembre 1647, la ville de Vevey voyoit tomber ſous la hache du bourreau la tête du miſſionnaire belge François Felech. Cet infortuné étoit accuſé d'avoir blaſphémé contre les Réformateurs & outragé Leurs Excellences de Berne, dans une controverſe qu'il avoit ſoutenue avec des gens de Genève, ſur le rivage, en attendant la barque qui devoit le tranſporter en Savoie[3].

Si le dernier ſupplice fut épargné à Alex, on

[1] *Herrn Ioſt Alex apoſtata ſchmerzenden prozedur und bekanntnuſs. (Liaſſe n° 323 dans les* Geiſtlichen Sachen *ou affaires eccléſiaſtiques.)*

[2] *Rechtsgeſchichte der Stadt und Republik Luzern, von Anton Philipp von Segeſſer. Luzern, 1857. IVe volume.*

[3] *Les dépouilles mortelles de Felech exhumées clandeſtinement du cimetière de Vevey, par des catholiques d'Attalens, ſont à la ſacriſtie de l'égliſe de St-Nicolas de Fribourg. Un récit émouvant du ſupplice de Felech a paru dans les* Précis hiſtoriques *de Bruxelles, année 1859, n° 21.*

ne peut certes en faire honneur à la tolérance des Fribourgeois, ni même à un ſentiment de compaſſion bien naturel cependant envers l'homme qui ſacrifioit à ſes convictions, biens, vie & juſqu'à ſes affections les plus chères. Ce qui ſauva Alex, ce fut la crainte des armes de Berne. Une guerre avec cette redoutable voiſine eût été dans ce moment d'autant plus impolitique aux deux chefs de la République fribourgeoiſe, Louis d'Affry & Jean de Lanthen-heid, qu'ils venoient de s'engager par un traité *ſecret* à ſoutenir Berne contre la Savoie & à défendre à main armée le Pays de Vaud & même *les terres enlevées à l'Evèché de Lauſanne*[1]. La politique des chefs de l'Etat de Fribourg s'explique par la réſolution bien arrêtée & déjà ancienne de ne pas rendre à l'évêque leur part de conquête (Bulle & la Roche). Mais cette politique heurtoit tellement les tendances du parti ligueur ou catholique pur, que la révélation de ce traité, en 1587, excita une violente tempête au ſein des Conſeils & de la Bourgeoiſie. « Toute la ville, nous dit un Père jéſuite, témoin oculaire, mais partial de ces événements, ſe diviſa en deux partis. L'Avoyer[2] vouloit renverſer le Banneret; le Banneret vouloit renverſer l'Avoyer qu'il accu-

[1] *Tillier, Geſchichte des Freyſtaates Bern, t. III, p. 457.*

[2] *Excitata eſt hoc anno a diſcordiarum auctore dæmone inter præcipuæ dignitatis homines ſeditio atrociſſima, ex quà clades pleriſque impendebat. Fuit in duas quaſi partes diſtracta civitas, quarum utraque alteram de honoris gradu dejicere moliebatur; prætor tribunum, hic ſenatores & quotquot litterarum quibus Bernenſibus pro conſervatione Epiſcopatus lauſannenſis auxilium promiſſum eſt auctores ſuſpicatur.*

ſoit d'avoir fait écrire les lettres où l'on promettoit aux Bernois de leur aider à conſerver l'Evêché de Lauſanne. Mais ſecondé de la nobleſſe & ayant pour lui le grand nombre, l'Avoyer terraſſa le Banneret & parvint même à l'exclure des 200, au grand chagrin des gens de bien. »

Dans le procès d'Alex toute trace de colliſion de ce genre ſemble avoir diſparu. Politiques, Béarnais & Ligueurs, parents, amis & ennemis, tous ſont unanimes à condamner l'*apoſtat*, & n'étoit la mention que fait Alex lui-même de ſes adhérents dans les premières lignes de ſon autobiographie, on auroit lieu de croire qu'il n'exiſtoit pas d'autres amis du pur Evangile dans la ville de Berchtold IV.

Véritables *Nicodémites*, ces proteſtants puſillanimes n'interviennent ni dans le cours de la détention pour donner quelque marque de ſympathie à leur frère malheureux, ni au moment de ſon départ pour le féliciter de ſa délivrance. On ne ſauroit prendre non plus pour une adhéſion aux opinions religieuſes d'Alex le fidèle & admirable dévouement de ſa femme Barbe de Praroman, ni les précieuſes marques d'affection qu'il reçut de ſa mère & de ſa belle-ſœur. Le cœur ſeul dictoit la conduite de ces nobles femmes, *les trois Maries*, comme les appelle Alex, & dont l'apparition touchante contribue à jeter un intérêt dramatique ſur cette hiſtoire.

Sed parte adverſà & multitudine & nobilitate ſuperatus, non ſolum tribunitià poteſtate privatus eſt, verum etiam, maximo bonorum luctu, e ſenatu excluſus. (Hiſtoria Collegii, *mſc. à la Bibliothèque cantonale de Fribourg, t. I, p. 9.)*

Le récit d'Alex s'arrête malheureusement au jour de sa délivrance. Nous sommes ainsi privés d'intéressants détails sur ses destinées & celles de sa compagne fidèle. Mais l'étude des *Manuaux* ou protocoles du Conseil à cette époque permet de suppléer jusqu'à certain point au silence du narrateur.

Trois mois après la délivrance de Jost Alex, nous le trouvons en instance auprès des Conseils pour avoir auprès de lui à Berne sa femme bien-aimée, « qu'aucun droit, disoit-il, ne vous autorise à retenir au mépris des liens les plus sacrés & de la foi jurée. » Jost Alex insistoit aussi pour obtenir le partage de ses propres biens, que retenoient ses frères, & la remise du bien de sa femme contestée par son beau-frère Gaspard de Praroman. Le gouvernement de Berne appuyoit ses requêtes de longs plaidoyers en faveur de son nouveau combourgeois. Le 6 mai, Alex obtint l'autorisation de se rendre à Fribourg pour y régler ses affaires. Mais ses parents & l'autorité s'entendoient pour entraver la remise des biens & la réunion des deux époux. Un procès d'honneur suscité à Alex par le beau-frère de sa femme, Rodolphe Progin, compliqua encore les difficultés. En même temps, des propos offensants tenus au sujet d'Alex par les ressortissants des deux villes, irritoient les esprits & rendirent la querelle tellement sérieuse que Fribourg & Berne armèrent chacune de leur côté & que Soleure dut interposer sa médiation. Une députation de Soleure se rendit à Fribourg (le 19

mars 1585). Peu après, une conférence secrète des sept cantons catholiques se réunissoit à Lucerne, à la demande de Fribourg (16 avril)[1]. Une nouvelle députation bernoise, composée de l'avoyer de Mullinen & d'autres magistrats, se rendit à Fribourg & parvint à apaiser l'orage. Un accommodement eut lieu, & sans le dire d'une manière positive, les actes officiels sembleroient indiquer que Jost Alex eut la satisfaction de recouvrer, avec une partie de ses biens, la possession de sa compagne fidèle.

Il y auroit ici un point intéressant à éclaircir : ce seroit de savoir si la liberté de conscience fut accordée à la femme d'Alex, selon la promesse qui lui en avoit été faite par son cousin Gatschet[2].

Quoi qu'il en soit, la conclusion à l'amiable de l'affaire d'Alex eut pour résultat de rétablir complétement les bonnes relations entre les deux villes. Ordre fut donné aux ressortissants bernois & fribourgeois de se traiter désormais en bons voisins & confédérés ; & comme pour marquer sa reconnaissance du procédé des Fribourgeois, Berne amnistia l'un d'eux, Christophe de Diesbach, qui avoit prononcé des paroles très-injurieuses contre Berne, & mérité, disent les actes, un châtiment rigoureux.

Avant de terminer cette Introduction, que le lecteur aura peut-être trouvée un peu trop longue,

[1] Abscheid *ou Recès de la Diète de cette époque. Collection officielle imprimée par ordre du Gouvernement fédéral, t. IV, p. 858-862.*

[2] *Voir p. 23 de la notice d'Alex.*

il convient de dire un mot de la *Relation d'Alex* & de la ſource où elle a été puiſée.

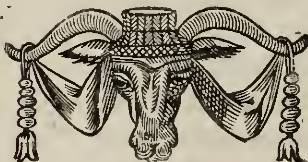
A un éminent hiſtorien de notre patrie, M. Gelzer, de Schaffhouſe, profeſſeur à Berlin, puis à Bâle, revient le mérite d'avoir attiré le premier l'attention du grand public ſur cette autobiographie. Quelques-uns des paſſages les plus ſaillants de cet écrit, cités d'abord par M. Gelzer dans le cours public qu'il profeſſa à Berne en 1838, parurent enſuite dans l'ouvrage que ce ſavant publia à Aarau & Thoune, ſous le titre d'*Hiſtoire des trois derniers ſiècles de la Confédération*[1]. Depuis lors, le texte complet de cette Relation a vu le jour dans les *Mémoires de la Société d'hiſtoire du canton de Berne*, par les ſoins de M. Iſelin-Rütti-meyer, inſtituteur à Bâle (1858-60)[2]. Ces deux écrivains ont puiſé à des ſources différentes. Mais la chronique bernoiſe de la bibliothèque de Bâle, que cite M. Iſelin, pourroit n'être bien qu'une copie de la chronique manuſcrite de Stettler, citée par M. Gelzer, & qui ſe trouve à la bibliothèque de Mullinen à Berne.

Le caractère naïf & la forme peu littéraire du récit d'Alex n'ont point échappé ſans doute à ſes éditeurs allemands. Mais l'imperfection du ſtyle s'efface devant le côté pathétique de ce drame de famille & l'intérêt qui s'y attache auſſi au point de

[1] *Die drey letzten Jahrhunderte der Schweizergeſchichte. Eilfte Vorleſung, p. 175-181.*

[2] *Archiv des hiſtoriſchen Vereins des Cantons Bern. IIes Heft. Ioſt Alex, Beſchreibung ſeiner Gefangenſchaft und Entledigung.*

vue des idées & des mœurs du ſeizième ſiècle. Il faut y joindre ſon utilité pſychologique, ſi l'on peut parler ainſi, & ſon importance politique & religieuſe. La relation ſimple & naïve, j'allois preſque dire la confeſſion d'Alex, fait mieux connaître les hommes & les choſes de Fribourg que toutes nos pages d'hiſtoire rétroſpective, péniblement élaborées à l'aide de documents ſouvent privés de vie & de témoignages néceſſairement incomplets. Le narrateur appartenant à une famille françaiſe ou romande de langue & d'origine, on s'étonnera peut-être qu'il n'ait pas fait uſage de ſa langue maternelle. Mais il ne faut pas oublier que la langue allemande étoit devenue la langue de l'Etat, de l'Egliſe & de l'école à Fribourg depuis un ſiècle, c'eſt-à-dire depuis le jour de l'incorporation de Fribourg aux XII cantons, tous allemands, du corps helvétique.





JOST ALEX

* *
*



E jour de l'Affomption de la Sainte Vierge, 14 du mois d'août 1584 au foir, je m'entretenois avec mon voifin le chanoine Guillaume Taverney, chantre à Fribourg[1]. Je lui difois quel plaifir j'aurois de recevoir la communion avec d'autres braves gens[2], fi on confentoit à nous la laiffer prendre fous les deux efpèces. Mais à peine avois-je lâché ce propos que le prêtre en queftion fe hâtoit d'aller en faire rapport au curé Werro. Et comme je foupçonnois qu'il en avoit auffi parlé au prévôt Schneuwly, je me rendis chez ce Monfieur le 23 août avant la St-Barthélemy, lui répétai mes paroles & renouvelai mon vœu de communier fous les deux efpèces. Mais ce langage ne fut pas de fon goût : « C'eft ainfi, dit-il, qu'ont commencé tous

[1] *Taverney, famille confidérée qui, au commencement du XVIe fiècle, avoit fourni un Prévôt à St-Nicolas.*

[2] *Mit andern Guthertzigen.*

commencé tous les hérétiques. » Nous nous séparâmes cependant d'une façon amicale.

Le 27 août, le curé Werro vint me voir dans ma maison & m'invita à me rendre après la grand' messe auprès de M. le Prévôt. « Je le ferois volontiers, répondis-je, si je n'avois pas promis d'assister à la noce de Gorius Zollet[1]. Mais si un autre jour vous convient, je suis à votre disposition. » Le Curé me répondit que le lendemain & le surlendemain, il seroit empêché par la visite des églises paroissiales qui devoit se faire en ce moment, mais que je devois me trouver à l'église de Notre-Dame après le *Salve*, où je promis de me rendre.

Le lendemain, en effet, après avoir assisté à la noce en question, sans être inquiété, je me transportai dans la maison de M. le Prévôt. J'y trouvai le docteur Canisius de l'Ordre des Jésuites, M. Schneuwly, prévôt & prédicateur, & M. Werro, curé de St-Nicolas. Lorsque je leur eus souhaité le bonsoir, M. le Prévôt me dit qu'il m'avoit fait venir à l'occasion de certains propos que j'avois tenus relativement à la communion, non-seulement avec lui, mais avec M. le chanoine Taverney. Il me prioit de lui déclarer si je persistois dans mon opinion ou non, & quels motifs me poussoient à parler ainsi.

« Ce qui me pousse à parler ainsi, répondis-je, c'est la Parole de Dieu, car il est dit au 6e chapitre

[1] *Zollet ou Chollet, nom d'une famille patricienne. Gorius (Gregorius) Chollet figure depuis 1600 parmi les 200.*

de ſaint Jean : « En vérité, je vous le dis, ſi vous « ne mangez ma chair & ne buvez mon ſang, vous « n'aurez pas la vie en vous. » Or, Chriſt, c'eſt la vie, comme il eſt écrit encore au même livre, chapitre 14 : « Je ſuis la vie, le chemin & la vérité. » C'eſt pourquoi, ajoutai-je, ſaint Paul a commandé aux Corinthiens de recevoir la communion ſous les deux eſpèces. Les chrétiens de l'Egliſe primitive recevoient la communion de cette façon & cet uſage s'eſt conſervé pendant pluſieurs ſiècles. »

Le docteur Caniſius commença alors à réfuter mes arguments, citant les Conciles, puis le long uſage contraire à celui du calice. Il ajouta que ni Calvin ni Luther n'avoient compris le 6e chapitre de ſaint Jean : « Quand le Chriſt vouloit établir une doctrine, il avoit coutume de faire un grand miracle ; ainſi, lorſqu'il voulut enſeigner au peuple le myſtère de l'Euchariſtie, il nourrit avec cinq pains & deux poiſſons 5000 hommes, ſans compter les femmes & les enfants. »

Là-deſſus, le Prévôt ſe joignant à la diſcuſſion, me demanda d'un ton ironique : ſi les poiſſons dont le Chriſt s'eſt ſervi étoient peut-être le ſang du Sauveur ? — « Oui, fis-je, par ces poiſſons, le Chriſt a voulu indiquer ſon précieux ſang, car les poiſſons ſe conſervent dans l'eau. Et quoiqu'ils tinſſent cela pour chair (χρόα), c'eſt pour moi un grand prodige ou myſtère. »

« Mais, répliqua M. le curé Werro, lorſque Jéſus a parlé de ſon corps, n'a-t-il pas auſſi parlé de ſon ſang ? A Emaüs d'ailleurs, n'a-t-il pas donné

la communion ſous une ſeule eſpèce à ſes diſciples, comme en fait foi ſaint Jean Chryſoſtôme? Si le Chriſt eût voulu que les laïques reçuſſent la communion ſous les deux eſpèces, il y auroit auſſi appelé ſon hôte. Jéſus-Chriſt, au contraire, a voulu que l'uſage du calice fût réſervé aux prêtres ſeuls dans le ſacrifice de la ſainte meſſe, où ils offrent le corps du Chriſt à Dieu le père en expiation des péchés des vivants & des morts. Car, en dehors de la ſainte meſſe, les prêtres ſont traités comme les laïques & au lit de la mort, en cas de maladie même, ils ne reçoivent la communion que ſous une ſeule eſpèce. »

« Mais, repris-je, en dehors du ſacrifice du Chriſt, il n'y a pas de ſacrifice. Jéſus-Chriſt a opéré l'entière rédemption des hommes par un unique ſacrifice de ſon corps & de ſon ſang. Ces ſacrifices répétés du prêtre pour les vivants & les morts ſembloient indiquer que la rédemption n'a pas été complète & opérée par la paſſion & la mort du Sauveur, croyance inconciliable avec la vérité. Si nos péchés ſont effacés, il n'y a plus beſoin de ſacrifices, témoin ce que dit ſaint Paul au chapitre 10 de ſon épître aux Hébreux. »

M. le Curé m'interrompit en cet endroit: « C'eſt aſſez ſur cette matière, notre intention n'étant pas d'achever pour cette fois la diſcuſſion relative aux deux eſpèces. »

Cinq heures étant venues à ſonner, la diſcuſſion continua néanmoins encore un bon moment, pendant lequel ces Meſſieurs cherchèrent à me per-

ſuader par toutes ſortes d'arguments, auxquels je répondis de mon mieux. De quoi ils parurent tout ébahis. C'étoit une choſe étrange que de voir le docteur Caniſius ſe démener de colère quand il voyoit qu'il ne pouvoit rien obtenir & que ſes arguments étoient réfutés à meſure qu'ils ſe produiſoient.

Comme on étoit venu avertir le P. Caniſius que l'heure du ſouper approchoit, on m'ordonna de ſortir un moment. Ces trois Meſſieurs tinrent alors conſeil pour ſavoir quel parti on prendroit à mon ſujet. Je penſai que ce que j'avois de mieux à faire, c'étoit de rentrer au logis, que je riſquois, en attendant davantage, de me voir entraîné à faire ou à promettre quelque choſe de contraire à ma conſcience.

Mais à peine étois-je parti que ces Meſſieurs voulurent me rappeler devant eux. Ils furent mécontents de ne m'avoir pas trouvé, & on m'a dit depuis que leur intention étoit de m'ordonner de jeûner pluſieurs vendredis de ſuite & de prier la Vierge & les ſaints de me donner de meilleures inſpirations.

Le lendemain, mardi, M. le curé Werro ſe rendit à mon logis, me témoigna le déſir de faire une promenade avec moi après le déjeuner & de continuer la diſcuſſion de la veille; ce à quoi j'acquieſçai volontiers.

Cependant, dans l'intervalle, ayant changé d'avis, je ne me rendis pas au rendez-vous. Comme il pleuvoit à torrent, le Curé m'envoya dire par

un jeune homme qu'il m'attendoit au couvent des Cordeliers ; que M. Jean Michel, lecteur de ce cloître & docteur en théologie, s'y trouveroit aussi. Je lui fis la réponse que, puisque la chose lui paraissoit si pressante, il n'avoit qu'à me citer devant le Conseil, que je m'expliquerois là. Il se montra très-peiné de ma commission, surtout par la pensée que, puisque je laissois venir les choses en venir à ce point, je devois avoir un appui dans le Magistrat.

Le Prévôt partagea le mécontentement du Curé. Quelle témérité & quelle assurance de provoquer ses supérieurs devant le sénat catholique ! (*Quanta temeritas & confidentia antistes suos provocare ante senatum catholicum!*) Se ravisant soudain, le Curé s'en fut au plus proche chez M. Renauld, lieutenant d'avoyer [1], le priant de lui permettre de paraître en Conseil le lendemain. De son côté, le Prévôt s'en alla chez l'avoyer d'Affry, pendant que d'autres ecclésiastiques couroient chez les conseillers de leur adhérence. Mais le Curé n'obtint point la permission de paraître en Conseil, M. Renauld estimant que la trop grande hâte en une affaire de ce genre pourroit amener de fâcheuses conséquences.

Le lendemain, un mercredi, mon frère Nicolas vint m'exprimer le chagrin que lui causoit cette

[1] *Renault, Reynault ou Reynold. Barthélemy Reynault, dont il est ici question, est la tige de la famille patricienne de ce nom. Premier Bailli de Corbiere en 1553, il devint Conseiller, puis Lieutenant d'avoyer, seconde dignité de la République.*

affaire. Il ne comprenoit pas que j'euſſe pu m'oublier au point d'entrer en lice avec des prêtres, attendu que je devois ſavoir qu'il n'y avoit rien à gagner avec eux. Il me conſeilloit de me garder de toute nouvelle controverſe qui n'auroit pour réſultat que mon déſhonneur & celui de mes amis. Car déjà cette affaire cauſoit le plus vif déplaiſir à M. l'Avoyer.

Trois fois mon frère vint me voir dans ma maiſon pour me conjurer de me déſiſter de mes opinions, faiſant obſerver que tout pouvoit encore s'arranger ſans ſuites fâcheuſes pour moi.

Pendant cet entretien, j'étois ſans ceſſe en crainte que ma femme, qui ne ſavoit rien de tout cela, vînt à s'apercevoir de ce qui ſe paſſoit. Mais elle avoit affaire avec le tiſſerand & n'y prit pas garde.

Voyant l'inutilité de ſes efforts, mon frère crut devoir en informer ma belle-mère. Saiſie d'effroi à cette nouvelle, celle-ci envoya après ſouper une domeſtique pour me prier de paſſer avec ma femme auprès d'elle le plus tôt poſſible. Comme on étoit au moment de ſe mettre à table, je répondis qu'on devoit nous laiſſer ſouper en paix. Mais ma belle-mère nous harcelant de ſes meſſages, ma femme voulut ſavoir de quoi il s'agiſſoit, & ſans qu'on pût l'en empêcher, ſe rendit auprès de ſa mère.

Quand elle eut appris la choſe, hors d'elle & toute tremblante, elle revint au logis, me conjurant de l'entendre en particulier. De peur de me laiſſer attendrir dans une affaire où Dieu & ma conſcience étoient intéreſſés, j'eſſayai de m'eſqui-

ver par une porte de derrière. Mais voilà ma propre mère qui me court après, en criant d'une voix lamentable : « O mon fils, ne veux-tu pas parler à ta mère, & méprises-tu le sein qui t'a nourri ? »

En entrant à la maison, je trouvai ma femme gisante sur le plancher & faisant entendre des plaintes & des sanglots qui me perçoient le cœur, à cause de la tendre & sincère affection que nous nous étions toujours portée l'un à l'autre. Impossible de la tranquilliser & de l'engager à prendre du repos. Elle se frappoit la tête contre le plancher & disoit à sa chambrière : « Ah ! Rosa, ne te marie jamais ; tu vois quel chagrin les maris font à leurs femmes. » Oh ! c'étoit un triste & déchirant spectacle !

Le lendemain, 30 août, d'après le nouveau calendrier grégorien, je reçus la visite de deux des Bannerets, dont l'un étoit mon cousin, Hans Python, & l'autre aussi un cousin, Jacques Bucher, accompagnés de mes deux frères Simon & Nicolas. Ils me dirent avoir reçu l'ordre de leurs Seigneurs & Supérieurs de venir m'aviser de leur part que cette affaire leur causoit un grand déplaisir & qu'on me sauroit un grand gré de m'en départir : « Que si je n'obtempérois pas à leur désir, je pourrois bien apprendre à mes dépens à quels dangers je m'exposois & de quel déshonneur je me couvrirois moi & toute ma parenté. Que je devois me souvenir que mon père avoit fait une pieuse mort dans la croyance catholique. » Mais je répondis que je ne pouvois renoncer à la vérité & que je mourrois plutôt que de le faire.

A la ſuite de cette ſcène, mon frère Nicolas revint chez moi, me conjurant les larmes aux yeux d'être mon propre ami & de ne pas faire un ſi grand chagrin à moi-même, à ma femme & à toute la parenté. Il ajouta que M. l'avoyer d'Affry, preſque offenſé de cette affaire, me prioit, par amour pour moi & pour lui, de me laiſſer conduire. Mais que ſi je perſiſtois dans mon opinion, je devois renoncer à ma bourgeoiſie & quitter au plus tôt la ville.

Dans l'intervalle, la choſe s'étoit ébruitée. Je compris qu'il ne me reſtoit d'autre parti à prendre, ſi je voulois éviter d'être arrêté dans la rue, que de me conſtituer priſonnier moi-même. En conſéquence, le vendredi, dernier du mois d'août ſuivant, je me conſtituai priſonnier dans la tour Zollet [1].

J'y étois à peine depuis une heure, lorſque mon frère Nicolas, inſtruit de ma captivité volontaire, arriva tout à coup & me demanda ce que je faiſois-là : « Franchement, dit-il, je crois que tu deviens fou. » Il m'engagea alors à rentrer immédiatement au logis & à ne pas le couvrir de honte par ma conduite. « Je ne ſuis point fou, lui dis-je, & ne veux déſhonorer perſonne. » Comme je refuſois abſolument de ſuivre ſon conſeil, il s'éloigna & me laiſſa tranquille. Mais apprenant que la profeſſion de foi que j'avois adreſſée aux membres du tribunal ne leur avoit pas été remiſe, je

[1] *On appeloit ainſi, du nom de celui qui en étoit le gardien, la tour de la porte de Morat.*

fus troublé & affligé jusqu'aux larmes. C'est Dieu cependant qui empêcha l'exécution de cette idée. Car si elle eût été réalisée, je l'eusse payée de ma vie ou d'une détention perpétuelle.

Etant sorti de la ville pour me promener un peu, je vis venir à moi en rentrant, devant la maison de mon beau-frère Lambert[1], mon autre beau-frère, Christophe de Diesbach, avec le trésorier Hanz Fruyo & mon frère Nicolas. Ils me demandèrent d'où je venois & où j'allois, ajoutant que si je voulois suivre leur conseil, ils m'aideroient à sortir de peine; qu'ils me prioient de les accompagner chez le Prévôt, qui me donneroit des livres propres à me remettre dans la bonne voie. Le Prévôt, disoient-ils, est un excellent homme. Mon frère Nicolas y étoit resté jusqu'à minuit, à boire avec lui dans l'espoir que tout iroit bien. Vaincu par leurs sollicitations, je me décidai enfin à aller avec eux chez le Prévôt auquel M. Fruyo demanda, en mon nom, un livre relatif aux sacrements. M. le Prévôt ne put me remettre immédiatement le livre qu'on lui demandoit & qu'il avoit prêté. Mais il me l'envoya ensuite à domicile.

A la nouvelle que je m'étois constitué prisonnier, ma femme étoit tombée en défaillance. Sa mère & sa sœur Ursule, avec ma mère, s'empressoient autour d'elle. Lorsque je rentrai, je la trou-

[1] *Lambert ou Lamberger, famille illustrée par les exploits & l'habileté du chevalier Henri Lamberger, bourguemaître & chef du parti espagnol. — Les Fruyo, famille riche & notable de la magistrature.*

vai à la cuiſine aſſiſe ſur un ſiége, la tête enveloppée de linge & dans l'état le plus déplorable. J'eus un tel chagrin à cette vue que je reſtai longtemps ſans pouvoir dire une parole. C'étoient des larmes, des gémiſſements, des plaintes ſans fin !

Le dimanche ſuivant, 2 ſeptembre, je me rendis chez l'avoyer d'Affry pour le prier de me permettre de paraître le lendemain lundi en Conſeil dans le but d'obtenir mon acte de renonciation à la bourgeoiſie. « Où voulez-vous aller? me demanda l'Avoyer? — A Berne, lui dis-je. — Que faire à Berne? — Y vivre ſelon la liberté de ma conſcience.— S'il en eſt ainſi, me dit-il pour m'effrayer, ceſſez de me regarder comme votre ami. Je ſerai plutôt l'ami du diable que le vôtre. Ah ! il ſe paſſera des choſes qui vous feront dreſſer les cheveux ſur la tête. Penſez-vous, ajouta-t-il, être plus fin que vos pareils & mieux comprendre les affaires de religion que les autres? N'avons-nous donc pas aſſez de gens entendus & inſtruits parmi nous? Si leur doctrine eſt fauſſe, ils en porteront la peine, eux, & non pas nous. Votre père a fait une pieuſe mort dans cette croyance. Vous croyez-vous plus habile que lui ? »

L'Avoyer finit par m'engager à revenir à de meilleurs ſentiments; pour ce qui concernoit l'acte de renonciation, il me dit qu'il ne falloit pas me faire illuſion, que je ne l'obtiendrois pas du Conſeil.

Je quittai l'Avoyer le cœur ſerré & plein d'affliction. Je fus enſuite rejoint par mon couſin Python & mes deux frères Simon & Nicolas, dont le

dernier étoit le gendre de l'Avoyer. Ils m'étoient envoyés tous les trois par M. d'Affry pour m'engager encore à me déſiſter de mon projet de départ. Après beaucoup de pourparlers, ils voulurent me perſuader de retourner chez M. d'Affry. Mais je refuſai net de m'y rendre, ajoutant que je voulois réfléchir juſqu'au lendemain.

Le lendemain, lundi 3 ſeptembre, mon frère Nicolas revint chez moi à l'heure de la meſſe de Notre-Dame, me demandant ſi j'étois diſpoſé à aller voir l'Avoyer qui m'attendoit. Je ſortis de la maiſon par la porte de derrière & me rendis chez l'Avoyer, pouvant à peine parler, tant je craignois d'encourir la diſgrâce de Dieu en reniant la vérité. Le banneret Python, mon couſin, vint auſſi avec moi chez M. d'Affry.

Ce magiſtrat m'adreſſa une ſuperbe admoneſtation. Il exprima l'eſpoir que je ne reſterois pas opiniâtrement attaché à mon idée, que je me déſiſterois de l'opinion que j'avois adoptée, par amour pour lui & pour mes amis, & auſſi par crainte du déſhonneur & du grand danger qui me menaçoit en cas contraire. J'étois debout devant lui, les yeux pleins de larmes, & lui dis que je ferois volontiers tout ce qui dépendroit de moi pour lui être agréable ſans bleſſer ma conſcience. Mais qu'en abandonnant la vérité reconnue, j'attirerois ſur moi la colère de Dieu. « Mais où eſt la vérité, s'écria l'Avoyer, ſinon chez nous? » Je dus alors lui promettre de retourner chez le Prévôt & le Curé qui me donneroient des livres propres à m'éclairer.

Le curé Werro me donna, en effet, un *Hosius*[1] que je lus le mardi & mercredi. Pendant ma lecture, ma femme étoit à côté de moi, le visage plein de tristesse & veillant sur tous mes pas, de peur que je ne m'éloignasse. Mais le jeudi 6 septembre, après avoir dit à ma femme que j'allois boire le coup du soir[2] avec le Père lecteur des Cordeliers, je partis sans mot dire vers 11 heures du matin pour Berne.

Mais avant de sortir de ville, j'allai prier un sellier, qui demeuroit tout près de la porte de Berne, de bien vouloir, dans la soirée, porter de ma part la profession de foi que j'avois mise sous une enveloppe de parchemin à M. le chancelier Techtermann[3]. J'y avois joint un billet par lequel je priois M. le chancelier de lire en Conseil la pièce où j'expliquois le motif de mon départ.

Le soir du même jour, ma femme avoit fait cuire une épaule de mouton, pensant toujours que j'allois revenir pour souper. Mais comme je ne

[1] *Hosius ou Osius, & non Stosius, comme on l'a imprimé par erreur dans les Mémoires de la Société historique de Berne. Il s'agit ici probablement d'un des ouvrages d'Osius, évêque de Cordoue, au IIIe siècle, célèbre d'abord par son orthodoxie, puis par sa chute & son repentir. Voir pour cet Osius le Dictionnaire de Feller.*

[2] *On dînoit à 9 heures.*

[3] *Guillaume Techtermann, d'une famille patricienne, illustrée par les armes, les ambassades & la magistrature dès le XVe siècle, entré aux 200 en 1576, dans les Secrets en 1578 & qui remplit les fonctions de Chancelier de 1579 à 1593, est un des magistrats les plus instruits qu'ait eus la République. Il fut le principal rédacteur de la* Municipale *ou Code civil en vigueur avant la révolution & même depuis lors encore.*

paraiſſois pas, elle me fit chercher partout & dans toutes les auberges, & ne ſavoit pas qu'en penſer, lorſqu'elle apprit par une jeune fille qu'on m'avoit vu monter le Schœnenberg en manteau & chapeau. Alors les pleurs, les gémiſſements & les plaintes de ſe faire entendre plus que jamais.

Le vendredi 7 ſeptembre, déjà à trois heures du matin, ma femme ſe rendit chez ſon beau-frère Rodolphe Progin[1], le priant de lui prêter ſon cheval pour ſe rendre à Berne. Elle alla enſuite épancher ſa douleur chez ſa mère & chez mon frère Nicolas. Mais ce dernier lui conſeilla de reſter chez elle, diſant qu'il ſe rendroit lui-même à Berne. Il partit, en effet, & vint me trouver à l'auberge de la Clef où j'avois pris mon logement. Il me demanda ce que je faiſois là ?— Je lui répondis que le commiſſaire d'Avenches m'avoit fait citer devant le Conſeil de Berne pour affaires d'intérêt de ma femme & lui montrai la lettre que ledit commiſſaire m'avoit envoyée. Il prit cette lettre, ajouta foi à mon récit & s'en alla calmé. Dans ce moment-là j'aurois couru grand riſque de la vie ſi je n'avois eu cette lettre ſur moi.

Mais quand le lendemain, dimanche, ma femme vit que je ne revenois pas, elle pria mon beau-frère Progin de bien vouloir, pour l'amour d'elle, ſe rendre à cheval à Berne, dans l'eſpoir que ſa vieille & fidèle amitié pour moi auroit le crédit de me ramener à Fribourg.

[1] *Rodolphe Progin, de famille patricienne, membre des 200 depuis 1587, Secret en 1607.*

En effet, le ſoir, au moment où je me mettais à table pour ſouper, Progin arrive, ſalue tout le monde, me tend la main & s'aſſied à côté de moi. Le lendemain, à 10 heures, il me demande un entretien particulier. Nous allâmes nous promener enſemble dans l'allée ouverte des Dominicains. « Mais que penſes-tu, me dit-il, d'être ainſi venu à Berne & quel eſt ton deſſein? La pièce de monnoie n'a jamais plus de valeur que dans l'endroit où elle a été frappée. Et comment as-tu le cœur d'abandonner ainſi une femme qui t'eſt ſi tendrement attachée. Ah ! ſi tu l'entendois gémir, pleurer ſans ceſſe ! Elle ne peut ni boire, ni manger, ni prendre de repos. Et cependant ſi tu te fixes à Berne, il te faut renoncer à elle ; car elle ne conſentira jamais à quitter Fribourg ni à changer de religion. Et au cas même qu'elle fût diſpoſée à te rejoindre, ſes amis ne le permettront pas. Ce que tu as de mieux à faire, c'eſt de rentrer tranquillement avec moi à Fribourg. Tes amis ſeront tous heureux de te revoir. La paix ſera bientôt faite, ſi ſeulement tu conſens à ſuivre mes avis. L'affaire peut encore s'arranger. Le Chancelier n'a pas décacheté le pli que tu lui as fait remettre, dans l'eſpoir que tu ne tarderas pas à rentrer à Fribourg. » L'entretien roula longtemps dans ce ſens.

L'état où ſe trouvoit ma femme me remplit d'une telle douleur, que je fus cinq fois ſur le point de m'ôter la vie. Je n'y voyois plus & dus m'aſſeoir, ne pouvant plus me tenir ſur les jambes. Dieu ſait combien de larmes je répandis dans cette ma-

tinée ſans obtenir de cet ami la moindre parole de conſolation. Quand il ſe fut convaincu que ſes efforts pour me ramener avec lui à Fribourg demeuroient infructueux, il me réclama la clef du coffre où étoient renfermés mon argent & mes lettres de créance pour les donner à ma femme. Je les lui remis volontiers. Car l'affection que je portois à cette femme étoit telle que je n'euſſe pas ſeulement partagé avec elle tout mon bien, mais mon propre cœur. Etant déjà à cheval pour partir, mon beau-frère me demanda encore une fois ſi je voulois aller avec lui, s'offrant dans ce cas à me faire monter à ſa place. Mais je le laiſſai partir ſeul & rentrai triſtement dans mon auberge de la Clef.

Mais voici qu'arrive le noble Jean-Rodolphe de Scharnachtal, qui, ayant appris ma malheureuſe ſituation, venoit m'offrir ſa maiſon & m'en remettre les clefs pour en jouir ſans payer aucun intérêt. D'autres perſonnes encore vinrent me faire les mêmes offres de ſervice. Hans Andrès d'abord, qui mit à ma diſpoſition un bon lit & un bel appartement; puis le docteur Tournon, M. Muggli, &c., &c.

Le mardi 12 octobre, je pris poſſeſſion de l'appartement de Hans Andrès, où je logeai l'eſpace de cinq ſemaines. Impoſſible, hélas! de décrire de combien d'amertumes ma vie fut abreuvée pendant ce temps, combien de larmes ſe mêlèrent à mon pain, & combien de nuits ſe paſſèrent ſans ſommeil, vingt-cinq ſemaines durant.

Sans la ſociété dont j'étois entouré qui me prodiguoit ſes ſoins & me forçoit, pour ainſi dire, de boire & de manger, je crois que je ſerois mort de chagrin. Souvent les jours me ſembloient auſſi longs que les années, & des larmes qui couloient jour & nuit de mes yeux, on eût pu laver non-ſeulement mon viſage, mais mon corps tout entier. Que de fois, la nuit, je ſautois de mon lit & je me jetois à genoux pour prier Dieu de mettre un terme à mes ſouffrances.

A la fin, la fatigue & l'accablement produits par le chagrin devinrent tels que je ne pouvois plus ni me tenir debout ni marcher. Ma bouche avoit contracté une telle ſécheresse, que j'avois bien de la peine à la rafraîchir. Ce qui me briſoit le cœur, c'étoit ſurtout d'apprendre par des compatriotes le triſte état où ſe trouvoit ma femme, qu'on me dépeignoit réduite à rien & ſe traînant comme une ombre le long des murailles. D'autres tentations vinrent encore m'aſſaillir. Je comparois ma ſituation préſente avec celle que j'avois autrefois, & je penſois à la belle maiſon que j'avois laiſſée à Fribourg, pendant que maiſon & cour me faiſoient défaut à Berne. Je me voyois abandonné de tout ce que j'aimois, ma femme, mes frères, mes amis, mes connaiſſances & j'avois le crève-cœur d'entendre dire que mes frères ne vouloient plus me reconnaître comme tel. Amitié & parenté ſont choſe morte, diſoient-ils. Mon beau-frère Progin m'écrivoit la même choſe, & me prioit de ne plus recourir à lui pour aucun ſervice. Je me repréſen-

tois tous les propos affreux & insultants qui se débitoient contre moi, les noms de traître, d'apostat, d'homme qui méritoit la corde, que me prodiguoient des gens auxquels je n'avois jamais fait de mal. Ils disoient que j'avois tourné le dos à Dieu, que j'étois un fils du diable, que mes angoisses étoient la juste punition de ma défection de la foi catholique, la seule vraie, antique & qui pût conduire au salut. Les prêtres, en particulier, excitoient la bourgeoisie contre moi, disant qu'eussé-je mille têtes, il falloit les couper toutes, dût-il leur en coûter la vie.

J'étois encore tourmenté par la pensée que je vivois au milieu d'un peuple étranger dont je ne connaissois ni les mœurs ni les lois, & où j'étois exposé à entendre dire du mal de mes concitoyens. Ajoutez à cela le prix élevé de toutes choses à Berne & les embarras financiers où me mettoient mon indivision avec mes frères & la défense faite par le gouvernement de Fribourg de me remettre quoi que ce fût de ma fortune.

Telles étoient les pensées secrètes qui me rongeoient & qui ébranloient ma résolution, après que j'eus triomphé des obstacles extérieurs. En somme, je me voyois sous un ciel nébuleux & sans éclaircie, ballotté par des vents qui menaçoient à chaque instant de m'engloutir dans les flots. La plupart de mes compatriotes que je rencontrois à Berne, bien loin de songer à m'apporter quelque soulagement, ne songeoient à moi que pour aller faire des contes à Fribourg & s'égayer aux dépens

de mon infortune. D'autres m'engageoient fortement à retourner à Fribourg, répétant le dicton : « Que le pfennig ne vaut tout son prix que là où il a été frappé. » J'eus entre autres la visite de mon compère Hermann[1], convaincu que je ne saurois résister à son désir de me ramener à Fribourg, & qui crut trouver un argument décisif en parlant de la bonne chère qu'on y faisoit, des chapons succulents, des gelinottes qu'on mangeoit à l'hôtel des *Merciers*, & des vins délicieux qu'on y buvoit, tout cela pour 6 pfennigs, ou 10 kreutzers, tandis qu'à Berne on vivoit mal, que tout y étoit hors de prix & qu'on y buvoit de mauvais vin. On ne manqua pas d'ajouter qu'à Fribourg, tous, jeunes & vieux, s'entretenoient de moi & que dans les auberges il n'étoit pas question d'autre chose ; que j'étois devenu la fable de la ville & qu'on en parloit jusque dans les contrées les plus éloignées & surtout où il y avoit des Suisses.

Dans l'intervalle, je parus devant le Conseil de Berne pour demander à être reçu bourgeois & *Hintersäss*[2]. Je reçus à cette occasion un bon coup d'épaule de M. l'avoyer de Wattenwyl & de M. le pasteur Abraham Musslin. Mais la condition préliminaire à ma réception étoit, comme le fit entendre M. l'avoyer de Mullinen, la renonciation à la bourgeoisie de ma ville natale. En conséquence,

[1] *Probablement Louis Hermann, des 200 depuis 1576.*

[2] *On appeloit à Berne comme à Fribourg* Hintersass *les nouveaux bourgeois, puis les petits bourgeois, par opposition aux patriciens ou bourgeois privilégiés & habiles au gouvernement.*

j'expédiai à Fribourg, le 15 ſeptembre, le meſſager Martin Bay, porteur d'une lettre où je déclarois, qu'ayant reçu une lumière d'en haut qui ne me permettoit pas de vivre devant Dieu comme auparavant, je m'étois fixé à Berne pour y ſervir Dieu ſelon ma conſcience. Je demandois, en conſéquence, qu'on voulût bien me dégager de mes liens de bourgeoiſie & ne pas prendre la choſe en mauvaiſe part; que je n'euſſe jamais ſongé à m'expatrier, ſi j'euſſe pu jouir à Fribourg de la liberté de conſcience. Je remerciois Meſſeigneurs de leurs nombreux bienfaits, & priois le Dieu de miſéricorde de bien vouloir les conſerver toujours en ſa grâce.

Lorſque le meſſager bernois eut fait lire ma lettre en Conſeil, l'avoyer Heid lui fit ſavoir que ſi je ne me trouvois pas bien à Fribourg, il ne pouvoit s'oppoſer à ce que je m'établiſſe ailleurs; que c'étoit à moi de voir ſi je trouverois ailleurs une meilleure religion que chez les Fribourgeois. Je comparus alors de nouveau devant le Conſeil de Berne, demandant qu'il m'appuyât de ſon crédit & d'une lettre pour obtenir quelques créances de mes frères & qu'il me fût permis d'aller à Fribourg ſans avoir à craindre d'être empriſonné pendant mon ſéjour dans cette ville. L'avoyer de Mullinen me répondit à ce ſujet que les Fribourgeois avoient coutume d'en uſer ainſi envers tous ceux qui s'établiſſoient ſur le territoire de Berne, mais qu'on étoit décidé à les mettre en demeure de dé-

clarer s'ils étoient, oui ou non, difpofés à refpecter le traité de combourgeoifie[1].

Les Fribourgeois, ayant reçu communication de la plainte de Berne, exprimèrent par écrit leur étonnement qu'on leur fit une pareille queftion & demandèrent à connaître l'auteur de la plainte.

J'étois depuis cinq femaines chez Andrès. Mais, informé que mon hôte fe propofoit d'accompagner certains baillis dans la prife de poffeffion de leurs bailliages, j'allai prendre mon logement chez Pierre Tibner, profeffeur de grec à l'ancienne école de Berne. Je demeurai chez lui quinze jours. De là, je pris quartier chez M. Gatfchet, dont j'efpérois que la parenté avec ma femme engageroit peut-être celle-ci à venir me trouver. Puis paraiffant de nouveau devant le Confeil, je priai Meffeigneurs de me faire accompagner, à mes frais, par un confeiller dans le voyage que je me propofois de faire à Fribourg pour mes affaires. On me répondit que fi quelque confeiller confentoit à m'accompagner, on y donneroit volontiers les mains. Mais tous ces Meffieurs me diffuadèrent de rifquer cette démarche, & m'engagèrent à ajourner ma vifite. Les difpofitions de Meffeigneurs m'attriftèrent; mais apprenant qu'à l'occafion d'autres affaires une députation nombreufe fe rendroit à Fribourg, j'attendis pour obtenir de me joindre à elle.

J'étois auffi revenu à la charge relativement au

[1] *L'ancien traité de combourgeoifie qui accordoit le libre établiffement aux bourgeois des deux villes.*

droit de bourgeoiſie que je ſollicitois à Berne. A cela on me répondit qu'il avoit été décidé de ne plus recevoir de bourgeois que devant les 200, & cela à deux époques de l'année, Noël & Pâques, huit jours avant & huit jours après ces fêtes. Dans l'intervalle, j'appris que la députation qui alloit partir pour Fribourg avoit été nommée dans la perſonne des bannerets du Conſeil, MM. de Graffenried & Manuel, & des Soixante : MM. Dachſelhofer, chancelier, & Antoine de Graffenried, ancien bailli du Geſſenay. Je reparus en Conſeil pour demander aide & protection, me fondant ſurtout ſur ce qu'on avoit mis ma femme ſous tutelle & que mes frères avoient partagé la garde-robe de mon père en mon abſence.

J'inſiſtai pour être reçu, avant le départ des envoyés, membre d'une abbaye, puis bourgeois de Berne. Samedi, 5 janvier de l'ancien calendrier, je fus en effet agrégé à l'honorable corporation des Grands tanneurs & donnai à la Société une étrenne d'une couronne au ſoleil. J'eus à payer, en outre, pour la réception 10 livres bernoiſes, ſoit 3 couronnes au ſoleil ; pour la chevauchée 25 livres de la même monnoie ; pour la bâtiſſe de l'abbaye 5 livres.

Le lundi ſuivant, 4 janvier, je fus reçu gratuitement bourgeois de la louable ville de Berne par le Conſeil ordinaire.

Le 12 janvier, les députés bernois s'étant rendus à Fribourg, mon hôte & couſin, Nicolas Gatſchet, s'y rendit avec eux à ma prière. Celui-ci s'en-

tretint beaucoup avec ma belle-ſœur & avec ma femme pour engager cette dernière à me rejoindre à Berne, où elle vivroit à ſon gré, & ſans qu'elle eût à redouter aucune contrainte. Mais ſes inſtances furent inutiles, & ma femme ne laiſſa voir aucune diſpoſition de venir s'établir avec moi à Berne. Peut-être fut-elle retenue par la crainte de ſa mère & de ſes autres amis, peut-être auſſi vouloit-elle ménager les autorités eccléſiaſtiques & civiles qui lui avoient fait de belles promeſſes pour l'engager à reſter. Les ennemis de Jéſus[1] avoient ordonné des prières publiques pour elle & lui avoient fait jurer de ne point faiblir & de ne pas changer de religion. De plus, on lui avoit défendu de m'envoyer ma cuiraſſe, mes armes, mes habits, d'envoyer & de recevoir des lettres. Tout cela ne l'empêchoit pas de m'écrire en ſecret & de m'expédier des habits, du linge & de faire tout ce que la piété conjugale inſpire à une brave femme.

Le dimanche ſoir, 17 janvier, arrivèrent à Berne les députés de Fribourg, ſavoir l'avoyer Heid, Marti Krumenſtoll, commiſſaire général, tous deux du Conſeil, le chancelier Guillaume Techtermann & Nicolas de Praroman des Soixante. Comme je me trouvois à Morat, j'ignorai leur arrivée juſqu'au lundi ſoir, où à mon retour j'appris de la femme de M. Gatſchet; que des députés de Fribourg avoient paru en Conſeil & avoient formulé contre moi des plaintes graves, qu'ils avoient remiſes par

[1] *Jeſuswideriſche.*

écrit & que Meſſieurs de Berne m'avoient communiquées pour me pourvoir.

Lorſque j'eus pris connaiſſance de ces plaintes, je fus un moment effrayé. Puis me faiſant apporter plume & encre, je fis une réponſe écrite qu'on lut en préſence des députés de Fribourg & qui fut très-agréable aux Bernois. Les députés de Fribourg en demandèrent une copie qui leur fut accordée. Cela fait, je me rendis à l'auberge de la *Couronne* où logeoient les Fribourgeois, je leur payai le vin d'honneur & leur fis ſociété. Mais mon couſin de Praroman n'échangea pas une parole avec moi. Après déjeuner, l'avoyer de Wattenwyl les pria de me permettre de les ſuivre à Fribourg, les aſſurant que le bien qu'ils me feroient, les Bernois le conſidèreroient comme fait à eux-mêmes. L'avoyer Heid, prenant alors la parole, m'aſſura *en plein Conſeil* que je pourrois aller tout à mon aiſe à Fribourg, qu'il ne m'arriveroit rien que d'agréable.

Raſſuré par ces paroles & le baiſer de Judas de celui qui devoit me trahir, je me tranſportai d'abord à Morat, puis à Fribourg avec Jean-Jacques de Wattenwyl, établi à Villars-les-Moines, & Guillaume Andrès, de Morat. J'arrivai dans la ſoirée du 1er février ou 17 janvier d'après l'ancien ſtyle[1]. A Courtepin, que nous traverſâmes au clair de la lune & où nous nous arrêtâmes pour prendre un verre de vin, je fus reconnu par l'huiſſier Perriard

[1] *Le calendrier grégorien venoit ſeulement d'être introduit.*

& Humbert Helfer, aubergiste aux *Boulangers* à Fribourg. Je n'avois pas mis le pied sur le seuil de ma maison que je fus reconnu par la domestique du docteur Cuntzi[1], qui alla aussitôt annoncer la chose à son maître. Comme je l'ai appris plus tard, celui-ci, en bon inquisiteur qu'il est, se hâta d'aller avertir le curé Werro. Le lendemain, vendredi, ce dernier parut en Conseil & formula de graves accusations contre moi. Ordre me fut donné de ne pas sortir de la ville & de me présenter le lundi suivant de bonne heure en Conseil.

Le dimanche, il y eut dans la maison de mon beau-frère une assemblée des amis de ma femme, qui l'envoyèrent chercher. Elle s'y refusoit; mais je l'engageai à aller voir ce que sa mère lui vouloit. En entrant elle fut effrayée à la vue de toutes ces personnes réunies. Le trésorier Gottrow[2], qui étoit là en qualité d'assistant judiciaire de mes frères, lui exprima son étonnement de la voir demeurer avec moi. Il ajouta qu'évidemment je n'étois revenu à Fribourg que pour l'engager à suivre mon exemple & à me rejoindre à Berne. Mais qu'ils étoient décidés à m'empêcher de le faire, & que si cela arrivoit, elle encourroit la disgrâce de ses parents & de l'autorité, & qu'on ne s'occupe-

[1] *Peter Cuntzi ou Kuntzi, membre des 200 pour le quartier du Bourg depuis 1579 & des 60 depuis 1582; un des trois membres laiques de la Chambre des Scholarques depuis sa fondation en 1577.*

[2] *Martin Gottrow ou Gottrau, des 200 en 1567, Bailli de Grandson en 1570, Conseiller en 1576, puis Tresorier de la République & Député aux Dietes. Il fut l'un des signataires de l'alliance Borromée (1586).*

d.

roit plus d'elle. Il dit encore qu'en apprenant ma venue, elle auroit dû s'enfermer chez elle ou s'enfuir chez ſa mère, & me faire dire qu'elle ne vouloit plus avoir de relations avec moi. Enfin, après bien des bavardages, le Tréſorier finit par lui dire qu'en préſence de tous ſes amis elle devoit prendre l'engagement de ne jamais me rejoindre. Ma femme s'y étant refuſée, M. Gottrow partit tout mécontent, accompagné de Gaſpard de Praroman, le frère de ma femme[1]. Le même dimanche, au ſermon, le prévôt Schneuwly exhorta l'autorité de travailler à extirper l'ivraie de toutes ſes forces.

Le lundi 11 février ou le 1er de ce mois d'après l'ancien ſtyle, je me rendis ſelon ma promeſſe à l'hôtel de ville. C'étoit un miracle de voir comme les *valets de prêtres* & ſurtout Jérôme & Othmar Gottrow[2], parents de ma femme & bien que mes parents auſſi, alloient & venoient courroucés & joyeux à la fois de me voir pris au piége, eſpérant bien que je n'en ſortirois pas cette fois ſans dommage ni ignominie. De toutes mes connaiſſances, amis, frères, aucun ne s'approcha, excepté les frères de ma femme & Rodolphe Progin. Mais ce fut pour me heurter en paſſant, ſans faire ſemblant de me connaître.

Les phariſiens & ſcribes étoient là entre les deux ſalles où ſe trouvoient les riches & puiſſants ſei-

[1] *Membre des 200 depuis 1582.*

[2] *Othmar Gottrau, membre des 200 depuis 1573, Conſeiller en 1613, & Jérôme, Banneret en 1600. On lit le nom d'Othmar Gottrau au ſocle d'une des ſtatues qui ornent le portique principal de la Collégiale de St-Nicolas.*

gneurs. Et moi j'étois d'un autre côté comme un pauvre publicain abandonné, dont perſonne n'oſoit s'approcher de peur des moines & des prêtres.

Lorſqu'on m'appela enfin dans le petit ſalon du Conſeil, noble Chriſtophe de Praroman s'écria : « Voyez donc le bel homme, *ecce homo !* » Entré dans la chambre du Conſeil, je me trouvai de nouveau en face du Prévôt, M. Pierre Schneuwly, devant lequel on porte la croſſe aux grandes cérémonies & qui y figure coiffé de la mitre comme un évêque ; puis M. Werro, curé de St-Nicolas, le pèlerin de Jéruſalem, & enfin le lecteur des Cordeliers, prédicateur dans le même cloître, M. Jean Michel, qui vient récemment encore d'être promu docteur à Bologne.

Ces trois dignitaires, debout au haut de la ſalle, aux côtés de Monſeigneur l'avoyer d'Affry, formulèrent leurs griefs contre moi, diſant :

1° Que j'avois violé le *Landfrieden* & que j'étois un rebelle ;

2° Que j'avois dit & écrit qu'ils prêchoient la parole humaine plus que la parole de Dieu ;

3° Que j'avois appelé l'Egliſe romaine la proſtituée de Babylone ;

4° Que j'avois appelé idolâtres ceux qui honorent les images ;

5° Que je m'étois exprimé comme ſi la majorité du clergé ne croyoit pas à la préſence réelle ;

6° Que j'avois pouſſé les choſes au point de vouloir inoculer par mon libelle ou confeſſion de foi les doctrines calviniſtes à Meſſeigneurs du Conſeil & des 200.

7° Que j'avois écrit que s'ils ne fe convertiffoient pas à ma doctrine, Sodome & Gomorrhe fe lèveroient contre eux au jour du jugement;

8° Que j'avois appelé le gouvernement de Fribourg un gouvernement de Néron ;

9° Que j'avois écrit que le Seigneur Dieu avoit voulu planter fon Evangile parmi les deux nations les plus belliqueufes de la terre, les Suiffes & les Saxons, malgré la rage de Satan & du monde. Que je n'avois pas feulement infulté les 5 cantons, mais tous les princes & potentats qui avoient fait oppofition à Luther & à Calvin; qu'il n'y avoit nul befoin d'enquête, car on avoit de moi un écrit connu de prefque tous ces Meffieurs.

Après avoir ouï la lifte de ces griefs, je priai l'avoyer Heid de bien vouloir me fervir d'avocat; alors s'approchant de moi, ce magiftrat me dit que je ne lui avois pas parlé de cela la veille, lorfque j'avois été le voir en le priant de me donner confeil. Je demandai alors à parler à l'avoyer d'Affry. Mais celui-ci me renvoya à Heid & lui dit que je demandois un terme pour répondre. Puis il fe raffit à fa place. Là-deffus on me fit fortir. L'huiffier ou fatellite Lieb vint m'ôter mon épée en pleine maifon de ville, puis le même Lieb & fon collègue Jean Perriard me conduifirent en prifon à la tour de Jacquemart[1], comme un grand malfaiteur.

[1] *La tour de Jaquemart, dont la première bâtiffe remonte au XIVe fiècle, lors de la conftruction de la feconde enceinte de remparts, a fervi de prifon d'Etat & de lieu de détention pour les criminels ordinaires jufqu'en* 1855.

Pendant qu'ils me menoient ainſi, en paſſant près du Tilleul, nous rencontrâmes Jean Cornet[1] qui s'écria à voix haute : A la potence! Ma femme voyoit tout cela des fenêtres de ma maiſon, dont la partie de derrière donne ſur la rue Neuve & le banc du poiſſon. Ne pouvant ſupporter ce ſpectacle, elle tomba ſans connaiſſance ſur le plancher. Pendant ce temps, je graviſſois la rue de Lauſanne. Un bourgeois, nommé Balthaſar Ziégler[2], me ſuivoit tenant un petit garçon. Tout à coup s'arrêtant, il dit à cet enfant : « Vois-tu, ſi je pouvois me figurer que tu devinſſes pareil à cet homme que l'on conduit, je te pendrois de mes propres mains à la potence. »

On m'enferma à la tour de Jacquemart, gardé à vue par un huiſſier & maître Dietrich. Ces deux hommes avoient ordre de noter toutes mes actions & toutes mes paroles. Défenſe avoit été faite de me laiſſer communiquer par écrit ou autrement avec qui que ce fût. Mais ma femme, qui continuoit à ſe conduire en épouſe digne & fidèle, prévint, par un billet, de ma détention ſon couſin Nicolas Gatſchet de Berne. Celui-ci, bien que fort occupé de la noce de ſa couſine, trouva le temps de porter la lettre de ma femme aux Seigneurs de la ville qui ſe raſſemblèrent auſſitôt après midi,

[1] *Jean Cornet, membre des 200 pour le quartier de la Neuveville depuis 1582.*

[2] *Balthaſar Ziégler, membre des 200 depuis l'année 1577 pour le quartier des Places ou Hôpitaux. Les armes des Ziégler ornent une des ſtatues du portique de St-Nicolas.*

pour ſe concerter ſur ma délivrance. Abraham Mufflin, premier interprète de la Parole de Dieu, à Berne, montra un zèle paternel pour mon ſort & me recommanda aux fidèles dans ſa prière du jeudi. M. Hans Flamming en fit autant le vendredi. La bourgeoiſie, à ſon tour, informée de ma détention, commença à s'émouvoir d'une manière à faire craindre de graves conſéquences, ſi l'on ne parvenoit promptement à me délivrer. Meſſeigneurs voyant cette diſpoſition des eſprits décidèrent d'envoyer immédiatement à Fribourg deux hommes les plus influents du Conſeil, MM. les bannerets de Graffenried & Archer.

Au moment où j'aurois dû faire une réponſe aux griefs formulés en Conſeil, je reçus ſecrètement avis de ma femme de n'en rien faire & de me borner à demander grâce ; ce que je jugeai auſſi opportun de faire, par la conſidération que, quelle que fût ma réponſe, Meſſeigneurs de Fribourg étoient du premier au dernier entre les mains des prêtres & que je n'avancerois pas grand'choſe avec mes paroles.

Le mercredi 3 février, un huiſſier vint de nouveau me prendre pour me conduire à l'hôtel de ville. Arrivé devant ces Meſſieurs, je fis lire une ſupplique où je diſois que pour le cas où j'aurois dit quelque choſe contre Dieu ou ſa ſainte parole, écrit ou parlé contre ces Meſſieurs ou contre le clergé, je priois qu'on voulût bien me le pardonner pour l'amour de Dieu, n'ayant jamais eu l'intention d'inſulter ni de déſhonorer perſonne.

Après la lecture de cette pièce, M. le Prévôt dit que pour son compte il me pardonnoit, mais que l'autorité devoit savoir ce qu'elle avoit à faire. Ce procédé me rappela celui de Pilate, qui envoya le Christ au supplice en se lavant les mains. Les prêtres ajoutèrent que je devois dire oui ou non sur leurs plaintes, car j'avois traité l'Eglise romaine de prostituée de Babylone. A cela, je répondis que l'apôtre Jean avoit parlé dans l'Apocalypse de cette prostituée, que j'en avois écrit, d'après lui, en ces termes : « Apprenez à connaître cette prostituée de Babylone, afin qu'elle ne vous entraîne pas dans l'abîme par son breuvage empoisonné. » Qu'en écrivant ainsi, je n'avois pas dit où & qui étoit cette prostituée.

Là-dessus, le curé Werro fit observer qu'il étoit aisé de voir que j'avois en vue l'Eglise romaine, puisque j'avois écrit : « Qui pourroit être avec l'Eglise romaine, qui persécute la vraie doctrine par le feu, le fer & l'eau ? »

Après ce discours de M. Werro, on me fit de nouveau quitter la salle. Les ecclésiastiques sortirent également. Alors le chancelier Techtermann se leva & dit que lundi au soir, lorsque la plainte m'avoit été remise, j'avois osé avancer que l'acte d'accusation dressé par le Chancelier m'avoit prêté plus de griefs qu'on n'en avoit articulés ! M. Techtermann demandoit que ces Messieurs examinassent de plus près l'écrit qu'il avoit entre les mains pour voir s'il en avoit trop dit ou pas assez.

Sur ce, M. Pancrace Techtermann, le père du Chancelier, qu'on ne voyoit aſſidu au Conſeil que depuis que j'étois en priſon, ſe leva pour s'écrier que l'on devoit faire droit à ſon fils comme cela convenoit. Je fus alors ſaiſi d'une crainte extrême. Je voyois tous les flots ſe dreſſer ſur ma tête & mon honneur courir un grand danger.

La plainte de M. Techterman étoit le réſultat d'une erreur occaſionnée par l'incident que voici : En examinant la liſte des griefs mis à ma charge par les eccléſiaſtiques, j'y avois trouvé pluſieurs articles qui m'avoient échappé lorſque ces Meſſieurs & leur avocat ou *parlier*, M. Antoine Krummenſtoll, les avoient formulés d'abord de bouche en Grand Conſeil. J'en témoignai mon étonnement à M. Joſt Von der Weid [1], qui étoit venu à Jacquemart rendre viſite à Pierre Von der Weid, que ſon père avoit fait mettre au cachot & aux fers. Etant venu à moi plus en eſpion qu'en ami, il s'étoit hâté de répéter mes paroles au chancelier Techterman. Le malentendu provenoit de ce que le Chancelier en queſtion avoit écrit la plainte non telle qu'elle avoit été énoncée à l'audience, mais d'après un mémoire de M. le curé Werro, que je ne connaiſſois pas & dont il n'avoit pas été fait lecture. Cet écrit fut montré à Meſſeigneurs du Conſeil.

[1] *Joſt Von der Weid, un des membres les plus diſtingués du gouvernement, étoit entré aux 200 en 1579, devint Conſeiller en 1590 & Lieutenant d'avoyer en 1614. Il étoit Comte palatin de Latran & Chevalier du St-Sépulcre. Les armes de Joſt Von der Weid ſont ſculptées ſur le ſocle de la ſtatue de St-Thomas, ſous le portique principal de St-Nicolas, avec la date de 1591.*

On s'en tint à ma réponſe, & il ne fut plus queſtion de cette affaire. On me reconduiſit en priſon au milieu d'un grand concours, ſous bonne eſcorte. Le même ſoir, on conduiſit un grand nombre d'individus dans la priſon pour un crime qui avoit été commis. Les détenus tapagèrent toute la nuit & m'empêchèrent de fermer l'œil. Ils chantoient toute eſpèce de chants de guerre contre les huguenots de France & une complainte de la princeſſe de Condé :

Tuons les Paſaux
Qui nous ſont tant de maux.

Ces couplets furent entonnés au moins vingt fois par un ancien ſoldat nommé Burny. Le lendemain, mardi, ils furent tous libérés, toutefois en laiſſant recours en droit à ceux au détriment deſquels le crime avoit été commis.

J'attendis tout le matin du mardi qu'on vînt me chercher pour me conduire à l'hôtel de ville. Mais au lieu de s'occuper de mon affaire, on prit celle d'un nommé Hanz Schwendimann, de Melliſried, de la paroiſſe de Tavel, depuis longtemps enfermé à la tour de Chollet pour viol d'une jeune fille dont l'état faiſoit craindre pour ſa vie. Cependant cette jeune perſonne s'étant remiſe, il fut acquitté à la demande de ſes amis & co-paroiſſiens, ſous la condition que ſi la fille ne ſe guériſſoit pas, il paieroit une certaine ſomme à ſa famille, & que ſi elle s'en relevoit, il lui feroit une penſion. La vérité eſt que mon affaire fit du bien à celle de cet homme,

parce qu'on confidéroit la première comme beaucoup plus grave. Mais Dieu fe joue étrangement des deffeins des hommes! Ce jugement ayant pris toute la matinée ajourna très-heureufement le mien. Car le même jour arrivèrent deux députés de Berne; ce que je n'appris que le lendemain, où l'huiffier m'en apporta la nouvelle entre 6 & 7 heures. J'en fus très-réjoui.

Mais le même mardi, voici qu'un ivrogne arrive à Jacquemart, fon moufquet à la main comme s'il avoit à parler à quelque débiteur. Tout en fe promenant en long & en large dans les chambres, il m'aperçoit appuyé triftement près du lit, la tête dans les mains, & dit en latin: « Ah! celui qui tueroit cet homme en feroit rémunéré au centuple. » En entendant ces paroles, je dis à l'huiffier & à maître Dietrich, qui étoient affis près de la table, que je voulois fortir de la chambre, & je fortis en effet. Ils me dirent plus tard que j'avois agi prudemment.

Ce même mardi, à 9 ou à 10 heures du foir, ma femme & ma mère ayant gagné le geôlier à prix d'or, vinrent me voir à Jacquemart. Ma femme me preffa tendrement fur fon cœur, & me fupplia, pour l'amour de Dieu & d'elle, de me laiffer fléchir. Ma chère mère ne demeura pas longtemps près de moi & fe retira pleine de trifteffe. Mais ma femme ne voulut me quitter que lorfque la cloche eut fonné trois heures. Je fis alors à Dieu une ardente prière, & en ouvrant le pfautier de David, je tombai droit fur le pfaume LXXI, dont le fens

consolant alloit à ma position malheureuse. Je priai pour la troisième fois, & je retrempai mon courage par les beaux exemples du Christ, de ses apôtres & martyrs, & des promesses contenues dans la Sainte Ecriture. Je me pénétrai du sens de cette parole du Sauveur : « Qui veut conserver la vie la perdra, mais celui qui perd sa vie pour moi trouvera la vie. » Fortifié par ces paroles, je résolus de mourir honorablement plutôt que de vivre déshonoré.

Mais mes adversaires, prêtres & valets de prêtres, ne dormoient pas non plus. Pendant tout le temps que dura ma captivité, on les voyoit courir chez les bourgeois & partout il y avoit des réunions pour attiser le feu & y travailler à ma ruine, sans manquer de dire que j'avois traité l'Eglise catholique de prostituée de Babylone.

Le jour ayant paru, la cloche ayant sonné 6 heures, voilà qu'on sonne aussi pour les Deux Cents. De quoi s'effrayèrent bien des gens de cœur ; car il leur sembloit de mauvais augure qu'on réunît, contrairement à l'usage, les Deux Cents un vendredi. Au bout d'une heure, l'huissier Balmer m'appelle pour me conduire à l'hôtel de ville & me dit en même temps que deux Seigneurs de Berne étoient arrivés la nuit & avoient soupé avec Messeigneurs aux *Merciers*. Je fus tout réjoui de ce message, & avant de descendre l'escalier de la galerie, je tombai à genoux pour remercier Dieu du secours qu'il m'avoit tendu.

Sur mon passage, je vis une foule de gens sous

le tilleul des Places, ſur la place de l'hôpital & ſur la place de l'hôtel de ville. En entrant dans cet édifice, j'aperçus ma mère, ma belle-ſœur & ma femme, aſſiſes enſemble & éplorées. Je m'avançai vers elle pour les ſaluer, & les conjurai de ne pas ſe déſoler ainſi.

Ayant ſalué les *Oberreuter* de Berne, ceux-ci m'apprirent que les Seigneurs députés de Berne avoient été appelés en Conſeil & y rempliſſoient leur meſſage. Leur miſſion terminée, on les reconduiſit à leur auberge, à mon inſu, car j'aurois volontiers échangé quelques paroles avec eux.

Les députés étoient à peine ſortis que le grand ſautier vint inviter les Soixante & les Bourgeois [1] à entrer dans la grande ſalle. Je fus enſuite introduit à mon tour, mais ſeul & ſans autre interceſſeur que les trois Maries, qui paraiſſoient en ſuppliantes. Frères, beau-frère, parents, tout le monde m'avoit abandonné. D'une ſi grande quantité d'amis, perſonne ne vint à mon aide. Je demandai M. Jean Meyer [2] pour avocat ou *parlier*, & fis relire ma ſupplique en priant de nouveau Meſſeigneurs de daigner me pardonner ſi j'avois laiſſé échapper de vive voix ou par écrit quelque parole

[1] *Le Grand Conſeil ou Deux Cents ſe compoſoit alors de 24 Conſeillers, de 80 Soixante (20 par quartier), des 4 Bannerets & de tant de Bourgeois ou ſimples membres.*

[2] *Les Meyer étoient une des principales familles de Fribourg à cette époque. Jean Meyer, dont le nom ſe lit auſſi ſur une des ſtatues qui ornent le portique de St-Nicolas & qui rempliſſoit les fonctions de bourguemeſtre lors du jugement d'Alex, devint Avoyer en 1591, après la dépoſition de Heid, ſon beau-frère, & le demeura juſqu'en 1612.*

contre Dieu, sa sainte parole ou contre les autorités. Les trois Maries firent ensuite à leur tour leur requête par l'organe de leur avocat ou *parlier*.

Le Prévôt prit, là-dessus, la parole pour déclarer que, par égard pour les honorables femmes présentes, il consentoit à pardonner en ce qui le concernoit; mais que cette affaire concernoit aussi Messeigneurs, les Soixante & les Bourgeois, comme défenseurs de la vraie religion catholique, qu'ils s'étoient engagés par serment à maintenir. Il pria Messieurs de bien vouloir en délibérer. Là-dessus le Prévôt & les ecclésiastiques se retirèrent dans les petites salles du Conseil.

Mon avocat ou *parlier* ayant alors repris la parole, allégua sans mon consentement que je ne persistois pas dans les articles de mes écrits. Peiné de cette lecture, je dis tout haut en sortant que j'en demandois pardon à Messeigneurs, mais que je ne pouvois renier ce que j'avois écrit.

Mes adversaires ne tinrent aucun compte de ma déclaration, & se fondant sur l'assertion de mon avocat, répandirent le bruit que j'avois rétracté. Cela étoit si peu vrai que le Lieutenant d'avoyer Renault me fit rappeler dans la salle du Conseil pour rétracter mes écrits. Ressorti de là, on me laissa quelque temps entre les deux salles, puis je fus introduit de nouveau dans la grande salle.

Là, M. Renault, lieutenant d'avoyer, tenant entre ses mains le bâton de justice, déclara que Leurs Excellences avoient éprouvé un vif chagrin du libelle sorti de ma plume, & où je m'étois ou-

blié non-ſeulement au point d'outrager l'Egliſe romaine, mais encore Meſſeigneurs & leurs ancêtres, fidèles de tout temps à la religion catholique. « La volonté de Meſſeigneurs, ajouta-t-il, eſt que vous rétractiez cet écrit. » Je répondis que je ne pouvois le faire, à moins qu'on ne me prouvât par l'Ecriture ſainte que j'avois commis des erreurs, d'où tout le reſte dépendoit.

C'eût été un curieux ſpectacle que de voir, à l'ouïe de ces paroles, les hochements de tête, & d'entendre la rumeur qui ſe fit parmi les Soixante & les Bourgeois. On me fit ſortir de nouveau.

Alors vinrent à moi l'avoyer Louis d'Affry, M. Joſt Fégueli, de Viviers[1], M. Jean Meyer, bourguemeſtre, & M. le tréſorier Jean Fruyo. Tous m'entourèrent & me conjurèrent de ſuivre leurs avis au nom des grands périls qui me menaçoient. Je répétai que j'étois bien loin de ſonger à offenſer ces Meſſieurs, que mon intention n'avoit jamais été telle, que je ne pouvois dire rien que d'honorable, de beau & de bien de l'autorité; mais que me rétracter étoit choſe impoſſible. Ces Meſſieurs inſiſtèrent, m'engageant encore à réfléchir, diſant que Meſſieurs du Conſeil, Soixante & Bourgeois attendoient une réponſe convenable. Mais me voyant inébranlable dans mon opinion, on me ramena une troiſième fois dans la grande ſalle. Je répétai

[1] *Joſt de Féguely, Chevalier & Conſeiller, père de ce Jacques de Féguely qui brilla au ſervice de Henri IV & Louis XIII, fut chef des Cent Suiſſes de ce prince & ſon Envoyé en Suiſſe. Voir* Illuſtrations fribourgeoiſes, *par Alex. Daguet, p. 76 & ſuiv.*

là ce que j'avois dit précédemment, demandant pardon des paroles injurieufes que je pouvois avoir prononcées fans le vouloir, mais déclarant que je ne pouvois me rétracter. Convaincus que tous les efforts tentés pour me faire changer d'avis demeureroient inutiles, on fe décida enfin à mettre la chofe en jugement.

Dans la difcuffion qui eut lieu, deux opinions fe firent jour : la première portoit qu'il falloit me contraindre à me rétracter ; la feconde que l'on devoit me bannir. L'opinion de la contrainte demeura en minorité pour 6 voix. Le grand fautier fortit pour me communiquer la fentence & me fit prêter ferment que je ne paraîtrois plus fur le territoire de Meffeigneurs. Il ajouta que ce jugement avoit été rendu par grâce fpéciale, à la demande des chers & fidèles confédérés, concitoyens & bourgeois de Berne, & à la confidération auffi des honorables femmes qui avoient intercédé pour moi. Cela fait, on me rendit mon épée.

C'étoit un prodigieux fpectacle que de voir la maffe du peuple, jeunes & vieux, hommes & femmes, enfants & étudiants accourus pour voir l'iffue de cette affaire. Venus la plupart dans l'efpoir de me voir conduire au fupplice, ftupéfaits de me voir échapper à la peine capitale, ils s'indignoient & s'irritoient contre moi. Certes il y avoit quelque chofe d'extraordinaire à ce que ceux qui me vouloient faire mourir, euffent enfuite confenti à rendre une fentence beaucoup plus favorable que

je ne l'euſſe eſpéré moi-même. Car je penſois que tout au moins ils me condamneroient à contribuer pour une groſſe ſomme d'argent à la bâtiſſe du couvent des Jéſuites. Auſſi me retirai-je promptement dans mon logis & remerciai Dieu de ſon aſſiſtance miſéricordieuſe. Je fus ſuivi par une foule d'enfants qui ſe promenèrent encore longtemps autour de ma demeure, s'obſtinant à ne pas ſe retirer.

Après déjeuner, je m'en fus trouver les deux Bannerets de Berne pour leur témoigner ma reconnaiſſance de l'empreſſement qu'ils avoient mis à procurer ma délivrance. Pendant quinze jours à trois ſemaines, Dieu avoit permis que j'euſſe devant les yeux ce danger de ma vie & de mon corps, pendant leſquels il m'avoit viſiblement fortifié & ſecouru.

Le 5 février, d'après l'ancien calendrier, ou le 15, nouveau ſtyle, je quittai Fribourg avec les députés de Berne, & monté ſur le cheval que mon frère Charles avoit bien voulu mettre à ma diſpoſition. Comme au moment où nous allions paſſer le pont de Berne, mon cheval n'étoit pas encore arrivé, ces Meſſieurs de Berne ne voulurent pas ſe mettre en route avant qu'il ne fût arrivé. Et quand enfin nous partîmes, les courriers d'Etat (*Oberreuter*) en avant, puis M. de Graffenried, & que je voulus prendre rang après M. le banneret Archer, ce dernier s'y refuſa abſolument & me fit paſſer avant lui. Nous quittâmes la ville dans cet ordre.

Ces Meſſieurs furent très-aimables envers moi

& me prodiguèrent toute eſpèce d'égards & d'honneurs. A notre arrivée à Berne, je dus prendre place entre les deux Bannerets & faire une ſorte d'entrée triomphale. C'étoit merveille de voir les démonſtrations de joie du peuple; comment des perſonnages de diſtinction vinrent au-devant de moi & m'embraſſèrent; combien tout le monde, hommes, femmes, jeunes & vieux, conſeillers & autres me témoignèrent de ſympathie, de ſorte que les avanies que j'avois endurées pour l'amour de Jéſus à Fribourg, ſe changèrent à Berne en un tel honneur, que je ne ſaurois le décrire. Que le Seigneur Dieu les en récompenſe!

Pour compléter ce que j'ai dit, je ne dois pas oublier d'ajouter que quand la Bourgeoiſie de Berne eut été informée par M. le paſteur Müſſli des circonſtances de ma captivité, le Conſeil dut avoir encore une ſéance à mon ſujet, à 2 heures après dîner, & ſi Meſſeigneurs du Conſeil n'euſſent pris de promptes meſures, cette brave & pieuſe bourgeoiſie ſe fût levée tout entière pour me délivrer, & l'eût fait les armes à la main.

Dieu ſoit béni d'avoir ainſi terminé cette affaire à l'amiable & ſans que perſonne y ait perdu la vie. Car la Bourgeoiſie de Berne étoit indignée du procédé de l'avoyer Heid, qui m'avoit dit, non-ſeulement à moi en particulier, mais en plein Conſeil de Berne, qu'il ne m'arriveroit rien que de bon & agréable; mais il eſt tombé dans la foſſe qu'il m'avoit creuſée. C'eſt ainſi que Dieu agit envers ſes fidèles qui lui adhèrent de cœur & avec perſé-

vérance ; c'eſt ainſi que ceux qui veulent leur apporter déſhonneur ſe rendent eux-mêmes l'objet du mépris & de la riſée. C'eſt ainſi qu'il eſt arrivé à Hérode & auſſi à cet Aman qui vouloit faire pendre le pieux Mardochée. A Dieu éternelle louange !



Tiré à 125 exemplaires.


EN TOVT BIEN
Bllon sculp

